

PROCÉDURE DE SIGNALEMENT

des agissements sexistes et du harcèlement moral

Je suis
VICTIME ou **TÉMOIN**

Je **SIGNALE**
— les faits —

En interne ou En externe

- Référénte CSE
- Direction OXALIS
- Personne de confiance
- Médecin du travail
- Inspection du travail
- Police / Gendarmerie

- ✓ A l'oral
- ✓ Par mail
- ✓ A l'écrit
- harcelement.moral@oxalis-scop.org
- agissements.sexistes@oxalis-scop.org



ACCUSÉ
de réception

- Direction OXALIS
- Référént.e CSE

MESURES IMMÉDIATES

- Direction OXALIS
- Référént.e CSE



- Protéger la victime présumée
- Stopper les agissements



Je télécharge la PROCÉDURE "Signalement des agissements sexistes"



ENQUÊTE

interne ou externe

- Ecoute victime présumée (et/ou témoin)
- Ecoute personne mise en cause

CONCLUSIONS



Je télécharge la PROCÉDURE "Signalement harcèlement moral"



FAITS AVÉRÉS

- information des parties prenantes
- Eventuelles sanctions
- Application de la décision

- Suivi / Soutien à la victime
- Médiation (si besoin)

FAITS NON AVÉRÉS

- information des parties prenantes
- Accompagnement spécifique (si besoin)
- Médiation (si besoin)

LES PRINCIPES

- Ecoute Bienveillante
- Traitement Equitable
- Confidentialité
- Impartialité